



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
DE LA COMMISSION PERMANENTE
SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS**

PAR



NOVEMBRE 2012

MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE!

PRÉAMBULE

Corporation privée sans but lucratif localisée à Montréal, **SPORTSQUÉBEC** regroupe et représente 63 fédérations sportives provinciales, 17 Unités régionales de loisir et de sport et 15 partenaires qui, par leur structure bénévole et permanente, contribuent au développement du sport et au soutien de l'élite.

SPORTSQUÉBEC tire son mandat de représentation du cadre d'intervention gouvernementale en sport et de la volonté de ses membres d'exprimer les besoins de la communauté sportive à toutes les tribunes importantes d'influence et sur tous les sujets affectant directement l'évolution du système sportif.

Chacune des fédérations est à la tête d'un vaste réseau comprenant les associations régionales et les clubs locaux; les actions concertées de ces différentes instances convergent toutes vers les athlètes, de l'étape d'initiation à la compétition à celle du cheminement vers l'excellence. À travers le réseau de ses membres, fédérations et Unités régionales, et par ses programmes, **SPORTSQUÉBEC** chapeaute l'organisation du sport au Québec où:

- plus de 2 000 000 de Québécois non-membres d'une fédération pratiquent un sport;
- près de 900 000 personnes pratiquent un sport fédéré et sont affiliées à une fédération;
- plus de 400 000 jeunes pratiquent un sport en milieu étudiant;
- plus de 60 000 personnes agissent comme entraîneurs ou instructeurs sportifs;
- plus de 600 000 personnes agissent bénévolement en organisation sportive;
- plus de 3 000 athlètes québécois constituent le haut niveau.

SPORTSQUÉBEC intervient principalement dans les domaines suivants:

- en matière de **représentation**, elle défend les intérêts de ses membres dans les dossiers collectifs;
- en développement sportif, elle assume la coordination du programme des **Jeux du Québec** et assure la concertation de tous les intervenants requis pour leur réalisation;
- en plus de coordonner des programmes de **bourses aux athlètes**, elle reconnaît l'excellence sportive en organisant annuellement le **Gala Sports-Québec** qui permet d'honorer les athlètes et artisans du sport les plus performants;
- dans le domaine de la formation, **SPORTSQUÉBEC** soutient les entraîneurs et les officiels par la coordination du **Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)** et de la **Formation multisports des officiels (FMO)**.
- elle agit en matière de **financement** à la fois pour sa propre gestion et pour soutenir ses membres. La Corporation doit développer et réaliser des programmes de financement et des services de soutien (communications, services techniques et d'expertise) au profit de l'organisme et des collaborateurs.



Aux fins des présentes, le sport doit être considéré dans sa globalité, sans distinction des objectifs de celui ou de celle qui le pratique, quelque soit ses aptitudes et ce, à quelque niveau de pratique qu'il se situe: initiation, récréation, compétition, excellence. En ce sens, la position adoptée par **SPORTSQUÉBEC** dans le présent mémoire concorde avec celle que nous nous avons présentée en octobre 2007 dans le cadre de l'étude publique pilotée par l'agglomération de Montréal sur l'aide à l'élite sportive; qu'il nous soit d'ailleurs permis de nous réjouir de la création subséquente à cette étude de « Excellence sportive Montréal ».

Dans le présent mémoire **SPORTSQUÉBEC** aborde les questions soulevées en y traitant exclusivement de la pratique sportive comme un des éléments moteurs de « Montréal physiquement active ». Cette vision repose sur l'offre de service que peuvent soutenir les intervenants sportifs; sur cette base, nous n'aborderons donc pas les domaines des activités physiques et ludiques.

SPORTSQUÉBEC adopte une approche non discriminante du sport et des pratiquants, en termes de sexe, de race, de classe sociale et d'aptitudes. Les énoncés et recommandations sont valides pour toutes les clientèles, incluant celles présentant un handicap, et pour toutes les formes reconnues de sport, dont celles adaptées à des clientèles dédiées.

SPORTSQUÉBEC présente donc sa position en tant qu'intervenant important et ce, tant par son membership que par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés.

INTRODUCTION

Montréal constitue indéniablement un pôle d'attraction important pour la communauté sportive locale, régionale, provinciale, nationale et internationale. Le **Montréal « sportif »** peut se définir ainsi : agglomération **humaine** où existent des compétences sportives tant bénévoles que permanentes, **verte et bleue** favorable aux activités sportives et physiques pour tous ses citoyens, dotée d'un **patrimoine** majeur englobant un imposant parc immobilier sportif sur l'ensemble de son territoire.

Démographiquement, l'agglomération de Montréal regroupe près de 25 % de la population québécoise : 1 876 932 citoyens et citoyennes ont choisi ce milieu de vie. On peut estimer que près de 500 000 d'entre eux pratiquent régulièrement un sport, dont 200 000 affiliés à une fédération sportive.

Cela peut sembler beaucoup ... c'est cependant trop peu. Les effets bénéfiques de la pratique sportive régulière et soutenue ont été largement démontrés, non seulement sur les jeunes, mais sur l'ensemble de la population. La pratique d'activités physiques et sportives est considérée comme un gage de la qualité de vie. Selon la Déclaration adoptée par le gouvernement du Québec et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur l'éthique sportive :

- le sport enrichit la vie des Canadiens et des Canadiennes d'une multitude de façons, dans leurs rôles en tant que participants, spectateurs, entraîneurs et bénévoles;
- le sport favorise le développement et donne aux enfants et aux jeunes la chance de s'épanouir sur le plan personnel et moral tout en acquérant de saines valeurs;
- la pratique du sport dans des conditions respectant les règles d'éthique et de sécurité favorise un style de vie actif, l'estime de soi, un corps sain, l'apprentissage toute la vie durant et un solide esprit d'équipe;
- le sport permet à l'être humain de développer et d'atteindre l'excellence.
- le sport aide à édifier une société civile en créant des collectivités saines et coopératives
- des citoyens en santé et actifs augmentent leurs chances de réussite, participent au développement de l'économie et affirment leur leadership

Par les valeurs qu'elle véhicule et les bienfaits qu'elle procure, la pratique de loisirs, de sports et d'activités physiques doit être considérée comme un élément essentiel pour le maintien d'une société saine.

QUESTION GÉNÉRALE

- **Que devons-nous faire pour façonner Montréal et engager ses communautés afin que ses citoyens adoptent un mode de vie physiquement actif ?**

Montréal n'échappe pas aux défis qui se posent aux grandes agglomérations du monde : attirer et retenir la population, concilier la vie urbaine et la vie de famille dans un contexte de multiethnicité, être à la fois un puissant moteur de développement économique et de développement durable tout en jouant un rôle crucial dans l'épanouissement des citoyennes et des citoyens. Or, le sport constitue, hors de tout doute, un domaine d'intervention permettant de relever de tels défis.

Cependant, force est de constater que l'actuel mode de gestion du sport à Montréal pose plusieurs entraves aux partenariats essentiels à cette optimisation. Absence de vision globale, disparités administratives selon les arrondissements et villes, quasi inexistence de liens de communication entre les différentes instances locales et supra-locales, inexistence d'organisme central de démarchage et de promotion sont au nombre des facteurs irritants pour des organismes qui peuvent contribuer à l'établissement d'un « Montréal sportif » plus efficace.

Pour pallier à ces carences et faciliter l'évolution du sport à Montréal, **SPORTSQUÉBEC** recommande, tout comme nous l'avons préconisé lors de l'étude publique sur l'aide à l'élite sportive :

- la centralisation de l'administration publique du sport par la création de la **Commission du sport et de l'activité physique à Montréal**, constituée par un règlement, commission non gouvernementale et imputable;
- elle regroupe tous les acteurs du sport en partenariat étroit, est mandatée à la fois pour accroître la participation à des activités physiques et sportives et pour accroître la performance;
- ses membres sont retenus d'abord en fonction de leurs compétences dans le domaine du sport;
- elle détermine l'affectation des budgets alloués au sport, dans le respect des objectifs et besoins déterminés par ses membres; c'est également cette Commission qui, étant elle-même imputable, établit des règles de contrôle et d'imputabilité dans l'affectation même des fonds publics en sport;
- elle inscrit son action sur une vision globale du sport, dans le respect des valeurs qui sont siennes;
- par son statut non gouvernemental, elle dispose d'une véritable autonomie d'action, à l'instar de modèles existants dans d'autres domaines, notamment le Conseil des arts de Montréal qui a fait ses preuves en matière culturelle;
- en vertu de son statut légal et de ses objets, un tel mandat pourrait être confié à Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

De plus, la Ville de Montréal s'est dotée en 2006 d'une charte montréalaise des droits et responsabilités incluant notamment le loisir, le sport et l'activité physique. Aujourd'hui, pour que le sport permette à Montréal d'être « physiquement plus active », **SPORTSQUÉBEC** considère que la nouvelle **Commission du sport et de l'activité physique à Montréal** doit être responsable de développer le **Cadre d'intervention montréalais en matière de sport** répondant aux critères suivants :

- être cohérent avec les Politiques du sport au Québec et au Canada,
- reposer sur des objectifs clairs,
- dans le respect du rôle des partenaires
- et comporter des mécanismes formels d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Cette nouvelle approche permettrait à Montréal d'offrir un service mieux adapté à tous les citoyens, quel que soit leur niveau de pratique sportive (de l'initiation jusqu'à l'excellence), assurerait une plus grande cohérence dans le développement du sport et le cheminement de l'athlète, favoriserait l'utilisation optimale à des fins sportives des ressources existantes et optimiserait les opportunités pour Montréal de devenir un véritable carrefour en sport.

C'est sur cette base que le présent mémoire répondra aux questions soulevées par la commission sur la culture, le patrimoine et le sport. Des pistes de solution réalistes seront proposées, des actions concrètes seront identifiées, des partenariats seront offerts **Montréal physiquement active** : une réalité à laquelle nous pouvons contribuer!

UNE PARTICIPATION ACCRUE

- *Quelles sont les interventions les plus efficaces pour que les Montréalais intègrent davantage l'activité physique et le sport dans leur vie?*
- *Comment rejoindre tous les groupes de citoyens, notamment les aînés, les adolescents, les femmes, les familles, les personnes ayant une limitation fonctionnelle?*
- *Quelles actions pouvons-nous mener ensemble pour mieux promouvoir un mode de vie physiquement actif?*
- *Comment faire bouger davantage nos citoyens en hiver?*

L'appartenance à une collectivité et la fierté d'y agir font partie intégrante des composantes du sport. Le jeune inscrit dans une dynamique de compétitions actives se voit offrir des opportunités répétées d'échanges interculturels et ce, dès l'amorce de sa pratique sportive, en s'ouvrant d'abord à sa communauté d'origine et, progressivement dans son cheminement sportif, aux communautés régionales, nationales et internationales. Le jeune actif en sport est sensibilisé à d'autres cultures, en plus d'être porteur et diffuseur de la sienne.

La clientèle la plus vulnérable actuellement est assurément celle des jeunes adultes, d'où la nécessité de soutenir des projets conciliant le travail et la famille (actions favorisant une vie active des familles, adaptées aux besoins notamment des jeunes mères, service de garde en soirée, horaire flexible pour familles monoparentales, etc.).

En considérant à la fois le bassin démographique de Montréal et le nombre potentiel d'athlètes pouvant y évoluer dans toutes les sphères du sport, il est évident que l'adoption du **Cadre montréalais d'intervention en matière de sport** doterait Montréal d'une vision et d'orientations communes du sport; cela constituerait un atout important pour Montréal qui assumerait ainsi un leadership solide dans une sphère d'intervention collective.

Concrètement, des mesures tangibles doivent y être incluses :

- l'établissement de liens de communications formels et récurrents inter-clubs, intra-sport et inter-sports, de l'initiation vers l'excellence (liens obligatoires entre les clubs Relève et les clubs Élite)
- des modalités de cohabitation pour les usagers d'un même plateau sportif visant son utilisation optimale dans des conditions adéquates et acceptables pour les usagers;
- l'établissement de liens de communication formels avec les fédérations sportives de régie pour la validation des compétences des intervenants des clubs et pour la conformité des plateaux sportifs; à cet égard, cette mesure favoriserait à la fois une pratique plus sécuritaire et assurée pour tous les adeptes mais également la venue potentielle d'événements majeurs;
- la réalisation bisannuelle d'un sondage mesurant la satisfaction des clubs et des usagers des services sportifs et inventoriant leurs besoins;
- une meilleure accessibilité (en termes de disponibilité et de tarification) à des locaux de «services» pour des activités soutenant la promotion des athlètes et le financement des organismes sportifs;
- des liens plus formels entre les clubs professionnels établis à Montréal et les clubs locaux précisant les possibilités de cheminement pour les athlètes (références de clubs, entraîneurs, ressources disponibles selon les aptitudes).

De plus, le sport, dans sa structure organisationnelle, est moteur d'événements mobilisateurs, favorisant l'implication citoyenne, générant des retombées (ex. : Jeux du Québec, Championnats provinciaux, Coupes du Monde, etc.), permettant l'acquisition de connaissances et le développement de compétences transférables. La tenue de tels événements favorise la création d'emplois, fait connaître le milieu d'accueil sur la scène canadienne et internationale et fait vivre des installations récréatives et sportives. Montréal doit donc accentuer les interventions permettant l'accueil de tels événements sur son territoire.

DES ENVIRONNEMENTS URBAINS PLUS FAVORABLES

- *Que faire pour améliorer l'accès à des installations et à des infrastructures de qualité? Dans l'avenir, quelles pourraient être les priorités à cet égard?*
- *D'autres espaces publics où bouger sont-ils possibles?*
- *Comment façonner les milieux de vie montréalais pour favoriser l'activité physique?*

En tenant compte de l'influence positive du sport, voici quelques éléments qui favoriseraient « Montréal physiquement active! » :

- l'accessibilité au sport doit être reconnue comme un droit du citoyen et une obligation des décideurs et des gestionnaires;
- cette accessibilité se définit en termes de disponibilité des plateaux, dans un cadre horaire adapté aux nouvelles réalités sociales, selon une tarification axée sur la prestation de services et non sur le profit;
- elle permettra notamment de développer les sports qu'on peut pratiquer en famille; la pratique d'activités physiques et sportives peut constituer des rares moments où les familles se retrouvent ensemble sans avoir de leçons ou de devoirs à faire et sans avoir à courir pour répondre aux besoins domestiques quotidiens;
- cette accessibilité peut contribuer à l'identité positive de Montréal par la tenue d'événements sportifs mobilisateurs générant des retombées (ex. : Jeux du Québec, Championnats provinciaux, Coupes du Monde, etc.)
- elle favorise la pratique régulière d'activités sportives chez les jeunes, pour leur permettre d'acquérir de saines habitudes de vie (il est prouvé que 140 minutes d'activités physiques intenses par semaine réduisent à néant le diabète de type B);
- elle favorise également la pratique régulière d'activités sportives chez les personnes âgées leur assurant une meilleure productivité

Plus spécifiquement, pour atteindre un niveau d'accessibilité satisfaisant, encore faut-il connaître l'inventaire et l'état réel du parc immobilier sportif montréalais d'une part, et des installations et équipements existants d'autre part.

À cet égard, il faudrait donc d'abord et avant tout procéder à un inventaire exhaustif, descriptif et qualitatif des infrastructures, installations et équipements. Il est évident que cette lecture permettrait notamment de mieux identifier les vocations possibles de chaque lieu de pratique sportive et de déterminer les mesures spécifiques liées à leur mise aux normes (selon leur vocation).

Dans tous les cas, certains éléments doivent être considérés de façon prioritaire :

- l'accessibilité universelle (tenant compte des facteurs d'âge, de handicap, de sexe),
- la mise aux normes récurrente, arrimée aux standards des instances du sport fédéré
 - l'aménagement de plateaux selon les standards reconnus facilite la venue d'événements et assure le respect des normes de sécurité
- la création d'un fonds permanent dédié aux infrastructures sportives :
 - à titre d'exemple, Montréal dispose d'un parc immobilier olympique dont plusieurs éléments ont malheureusement subi l'outrage du temps, diminuant ainsi leur potentiel d'utilisation, tant par la population que pour la venue d'événements promoteurs et mobilisateurs.

UNE VOLONTÉ D'AGIR ENSEMBLE

- **Comment mobiliser les ressources et les forces vives de la collectivité montréalaise pour que les citoyens profitent davantage des bienfaits du sport et de l'activité physique?**

Nous l'avons précisé d'entrée de jeu : pour les intervenants sportifs à Montréal, plusieurs irritants trouvent actuellement leur source dans l'absence de vision globale en sport et dans les disparités administratives entre les différentes instances locales et supra-locales.

En matière d'établissement d'une vision globale, nous avons suffisamment démontré les avantages de l'adoption d'un **Cadre montréalais d'intervention en matière de sport** axé sur l'ensemble du cheminement de l'athlète. Dans la mesure où les arrondissements et villes signifieront clairement leur adhésion ou non à ce cadre, les intervenants sportifs pourront tout aussi clairement arrimer leurs actions à ceux et celles qui s'inscriront dans une dynamique plus cohérente.

En matière d'administration, certains éléments pourraient améliorer la situation :

- une simplification de la gestion (guichet unique de services municipaux par arrondissement - ville pour les usagers) :
 - actuellement, les organisateurs doivent effectuer eux-mêmes les démarches auprès de chacune des instances municipales concernées;
 - si l'activité offerte n'est pas destinée exclusivement à la clientèle locale, ces démarches se multiplient dans chaque arrondissement ou ville concerné;
 - sur l'Île de Montréal, la tarification est variable d'un lieu à l'autre pour des installations similaires;
 - dans tout ce contexte, plusieurs organisateurs renoncent à leurs projets ou choisissent de tenir leurs activités ailleurs qu'à Montréal;
- les installations doivent répondre aux besoins spécifiques des usagers :
 - à titre d'exemple, des centres d'entraînement regroupant des athlètes d'élite et des partenaires sportifs de niveau inférieur doivent tout de même disposer des installations adéquates et ce tant en nombre qu'en qualité;
 - les critères et conditions d'admissibilité aux lieux de pratique doivent être adaptés au niveau de compétence exigé par les activités

CONCLUSION

En conclusion, pour les éléments permettant une pratique sportive plus soutenue et bénéfique pour les Montréalais et Montréalaises, favorisant donc en ce sens « Montréal physiquement active », **SPORTSQUÉBEC** recommande :

- la centralisation de l'administration publique du sport par la création de la **Commission du sport et de l'activité physique à Montréal**, constituée par un règlement, commission non gouvernementale et imputable; en vertu de son statut légal et de ses objets, un tel mandat pourrait être confié à Sport et Loisirs de l'Île de Montréal.
- le développement du **Cadre d'intervention montréalais en matière de sport**;
- l'établissement de liens de communications formels et récurrents inter-clubs, intra-sport et inter-sports, de l'initiation vers l'excellence (liens obligatoires entre les clubs Relève et les clubs Élite)
- des modalités de cohabitation pour les usagers d'un même plateau sportif visant son utilisation optimale dans des conditions adéquates et acceptables pour les usagers;
- l'établissement de liens de communication formels avec les fédérations sportives de régie pour la validation des compétences des intervenants des clubs et pour la conformité des plateaux sportifs; à cet égard, cette mesure favoriserait à la fois une pratique plus sécuritaire et assurable pour tous les adeptes mais également la venue potentielle d'événements majeurs;
- la réalisation bisannuelle d'un sondage mesurant la satisfaction des clubs et des usagers des services sportifs et inventoriant leurs besoins;
- une meilleure accessibilité (en termes de disponibilité et de tarification) à des locaux de «services » pour des activités soutenant la promotion des athlètes et le financement des organismes sportifs;
- des liens plus formels entre les clubs professionnels établis à Montréal et les clubs locaux précisant les possibilités de cheminement pour les athlètes (références de clubs, entraîneurs, ressources disponibles selon les aptitudes).
- le démarchage d'événements sportifs provinciaux, nationaux et internationaux
- une politique d'accessibilité universelle
- l'Inventaire quantitatif et qualitatif des installations
- la mise aux normes des installations et la création d'un fonds dédié à cette fin
- et la création de guichets de service uniques en sport